



# ACCOLANS

## Bulletin d'information Communal

[www.accolans.fr](http://www.accolans.fr)

Septembre 2017 – n°36

### Eviter les intoxications au monoxyde de carbone?

Chaque année avec la baisse des températures, les intoxications au monoxyde de carbone et les incendies domestiques connaissent une recrudescence. Des appareils de chauffage ou de production d'eau chaude mal entretenus et une mauvaise aération du logement peuvent provoquer ce type d'intoxication. Pour éviter les intoxications, il est recommandé :

de vérifier, avant leur remise en service à l'automne, les installations de chauffage et les conduits de fumée, de ne pas obstruer les aérations, de ne pas utiliser pour le chauffage des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, braséro...).

Avec une centaine en moyenne de décès par an, le CO est la première cause de mortalité accidentelle par toxique en France.

### Instruction des permis de construire

Prochainement la CC2VV proposera un service ADS (Application du Droit des Sols) afin d'assurer pour le compte de la commune l'instruction des autorisations d'occupation des sols.

Le maire reste compétent pour délivrer, au nom de la commune, les permis de construire, d'aménager ou de démolir, se prononcer sur un projet faisant l'objet d'une déclaration préalable et délivrer les certificats d'urbanisme. Toutefois l'instruction des dossiers sera réalisée par la communauté de communes.

Le financement du service est assuré par la commune adhérente au Service ADS. Annuellement, dans le cadre de l'élaboration de son budget, la CC2VV informe les communes du coût du service ADS et vote les barèmes de cotisations en conséquence.

Chères concitoyennes,  
chers concitoyens,  
Devant les propos diffamatoires tenus à mon encontre un samedi matin concernant les dépenses de la communes, une petite mise au point s'impose. En effet, il m'est reproché de consacrer le budget « fêtes et cérémonies » de la commune à financer « *les beuveries de la foire d'Accolans* » ! Je tiens à préciser qu'en aucun cas, le budget communal, déjà contraint, participe à l'organisation de la foire annuelle, dont les coûts sont supportés par l'association « La Couée ».

La ligne budgétaire intitulée « fêtes et cérémonies » dans le budget communal sert à financer les manifestations tels que les vœux du maire, le café ou encore tout simplement la gerbe posée au monument aux morts le 11 novembre. Je ne peux admettre qu'on puisse faire des amalgames de cette nature et je précise à l'ensemble des administrés de notre village que les comptes de la commune sont publics et donc consultables par tout un chacun. Il sera facile de vérifier mes propos ! Je tiens à souligner de nouveau mon souci constant d'une gestion au plus juste et transparente des dépenses de la commune.

Le Maire

## Baptême républicain

Le 09 septembre, la municipalité a célébré le baptême civil du jeune NOAM dans la salle de convivialité récemment rénovée. Sur le plan juridique, cette forme de baptême laïque n'est mentionnée par aucun texte et n'a donc pas de valeur légale, cette cérémonie correspond néanmoins à des valeurs républicaines défendues par les parents de l'enfant. Aussi nous sommes heureux d'avoir accueilli symboliquement cet enfant dans la communauté républicaine.

## Mise aux normes Ad'Ap

Après plusieurs mois de travaux, la salle de convivialité est enfin aux normes d'accessibilité handicapé. Le toilette est donc accessible aux personnes à mobilité réduite. Les travaux ont été réalisés directement par le maire et des conseillers ou villageois volontaires. Cette démarche, bien que chronophage a permis des économies substantielles. En effet, le coût de revient est approximativement de 3250 euros déclinés de la manière suivante :

- 1400 euros : plomberie, évacuation, bloc sanitaire, robinetterie, lavabo,
- 650 : placoplatre, raille, isolation,
- 550 euros : portes, lambris, lattage,
- 300 euros : fibre de verre, colle, visserie...
- 200 euros : peintures, éclairage
- 150 euros : divers, accessoires

A noter que le devis le moins onéreux était initialement de 8600 euros soit 5350 euros d'économie !



## Gestion du tri

Le 06 septembre les poubelles de tri ont été distribuées par la CC2VV. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de développer les éco gestes et les bonnes pratiques permettant de préserver notre environnement. Les personnes n'ayant pu se rendre à la distribution pourront judicieusement récupérer un bac de tri au siège de la communauté de communes à Clerval.



## Affouage

Si vous êtes intéressé par un lot de coupes de bois communaux destinés à l'affouage pour les habitants d'Accolans, merci de retourner le coupon ci joint pour le 30 octobre dans la boîte au lettre de la mairie :

### Affouage 2017

Nom :  
Prénom :  
Tel :

Est intéressé par un lot d'affouage pour l'année 2017.

A remettre dans la boîte aux lettres de la mairie pour le 30/10